



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 AOUT à 20 heures

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq août à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOREL Mickaël

Date de la convocation : 21/08/2023

Membres présents : Mickaël MOREL, Marie-Pierre BEAUDET, Stéphane PERRIN, Véronique NEVORET, Cécile BERTHOLAT, Lionel TRICAUD, Christophe DARNIOT, Laurent GOUBARD, Yannick PERRIN, Stéphanie DECHOZ, Hélène FAVIER, Alexia ROBIN

Membres absents : Alain BRAS (absent), Cécile DEROCHE-RICHY (donne pouvoir à Marie-Pierre BEAUDET), Sébastien PONCET (donne pouvoir à Véronique NEVORET)

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 14

### **Adoption du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 30/06/2023.**

Désignation du secrétaire de séance : le conseil a nommé Christophe DARNIOT en secrétaire de séance.

### **DELIBERATIONS**

#### **1/ Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil municipal, par délibération du 26/06/2020 a défini la délégation d'attributions au Maire.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au conseil des décisions prises par Le Maire en application de la délibération susmentionnée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions du Maire prises depuis le 30/06/2023, en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération précitée du Conseil Municipal et annexées à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions du Maire prises, en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération précitée du Conseil Municipal et annexées à la présente délibération.

#### **Décision n° 2023-15**

##### **Objet : Transfert de crédits**

Le maire de la commune de JAYAT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil municipal n° 2023-03-31 13 en date du 31 mars 2023 approuvant le budget prévisionnel 2023 (budget principal) et autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,

CONSIDÉRANT que le paiement de la facture de 3Douest, concernant l'application sur tablette du pointage des enfants doit être budgétisé au compte 2051 opération 86,

CONSIDÉRANT qu'aucun crédit n'a été prévu sur ce compte,

### **DÉCIDE**

D'affecter la somme de 1 200 € sur le compte 2051 opération 86,

De prélever la somme de 1200 € sur le compte 2157 opération 76.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Changement chaudière salle polyvalente : demande de devis pour différentes solutions climatisation et chauffage
- Travaux voie verte Rue Bresse Cocagne : fin des travaux fin septembre, l'aménagement avance bien
- Maison Michel : droit de préemption : préemption validée à l'unanimité
- Point recrutement : 7 candidatures reçues ce jour
- Rentrée scolaire : 119 élèves
- Validation de la manifestation de l'ADOT et des DDS de JAYAT avec la Commune le 22/09/2023 à 17h00
- Questionnement concernant l'avenir du terrain de tennis
- Point vogue

### **PLANNING**

- **Samedi 26 et dimanche 27 août** : vogue
- **Jeudi 28 septembre** : réunion PLU
- **Samedi 07 octobre** : repas de la commission sociale
- **Samedi 11 novembre**: défilé et repas communal le soir même.

**Prochain conseil : vendredi 29 septembre 20 h 00**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 heures 05.

Le Secrétaire de séance,  
Christophe DARNIOT

Le Maire,  
Mickaël MOREL

Certifié exécutoire Compte tenu de son affichage, le
---